



Réf : SR/CM/009-20

Montpellier, le 20 mars 2020

Préfecture de l'Hérault  
A l'attention de Monsieur le Préfet de l'Hérault

Objet : demande de réunion

Monsieur le Préfet,

Dans la crise sans précédent que traverse notre pays, l'urgence est à la préservation de la santé et les soins pour tous.

L'Union Départementale des Syndicats CGT de l'Hérault est pleinement engagée dans le combat contre le COVID 19 et ses conséquences sur les salariés et la population en général. Depuis plusieurs semaines, nous avons invité nos élus et mandatés pour interpeller leurs directions d'entreprise en vue d'anticiper les mesures à prendre pour préserver la santé des travailleurs.

Si certaines directions d'entreprise ont joué le jeu, d'autres sont restées sourdes aux demandes des élus du personnel et encore dans la période actuelle négligent les instances du personnel. Il faut dire que les CSE d'aujourd'hui ne sont pas les CHSCT d'hier. De cela aussi il faudra un jour en parler.

Depuis quelques jours des contradictions existent dans les discours officiels. C'est une brèche dans laquelle s'engouffrent des employeurs pour remettre en cause les arrêts maladie, faire pression sur les salariés, s'exonérer des procédures geste-barrière, maintenir des procédures de licenciement, ces comportements inadmissibles ont conduit des salariés à faire valoir leur droit de retrait, nous les soutenons !

La situation du secteur postal, est particulièrement préoccupante tant dans le tri postal que chez les livreurs de colis.

Nous sommes contactés par des salariés angoissés, et en grand désarroi, et parfois plus surprenant par des employeurs victimes de pressions de leurs donneurs d'ordre. Nous savons toutes et tous que le pire est encore devant nous. Il faut donc réagir au plus vite pour garantir la santé des travailleurs, de leurs familles et éviter une catastrophe sanitaire.

La question des équipements de protection revient avec insistance, où en est-on tant pour l'hôpital public, pour que l'ensemble des établissements de santé. Quelles mesures pour le médico-social ? Le secteur de l'aide à domicile se sent particulièrement abandonné. Peu de mesures de protection et la menace d'activité partielle par une population féminine fortement précarisée. Lorsque les familles ne peuvent plus visiter leurs anciens encore moins les assister, comment peut-on le comprendre ?

La situation déjà difficile à l'ordinaire dans les EHPADs devient très difficile, nous sommes alertés par les personnels et les familles. La crainte de voir la situation se dégrader est grande.

Même priorité pour le secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance (Foyer de l'Enfance, MECS, lieux de vie, Assistantes familiales). Les établissements accueillent pour la plupart des usagers 24h/24. Quid de la continuité de l'activité alors qu'il n'existe aucune réserve, aucun renfort significatif. L'ARS et le CD se renvoient la balle pour répondre aux salariés, peut-on continuer comme cela ?

Depuis plus d'une semaine maintenant des questions se posent sans que les organisations syndicales n'aient été conviées à une réunion pour réaliser un point d'étape précis sur le territoire. Cela nous apparaît incompréhensible alors que nous avons lancé une remontée d'information dans les entreprises, que nous poursuivons notre mission d'aide et de conseil malgré la fermeture de nos locaux, les mesures de confinement...

Nous pouvons par exemple vous faire part des difficultés des personnels soignants qui du retour de leurs journées difficiles sont confrontées aux mêmes difficultés que les autres pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles. L'Etat doit organiser une possibilité d'approvisionnement avec des lieux et horaires réservés. En cas de panne de véhicule y-a-t-il des dispositifs pour faire réparer les véhicules des soignants en priorité ?

Nous entendons depuis quelques semaines de belles phrases sur celles et ceux qui travaillent dans la santé, mais nous attendons bien plus, des actes, des annonces concrètes, des mesures fortes ! En premier des mesures d'une tout autre nature pour protéger celles et ceux qui nous soignent ! c'est-à-dire avoir une cohérence dans l'action publique, et un discours de vérité.

Les débats qui ont repris à l'assemblée nationale nous inquiètent, nous scandalisent même puisque cette crise sanitaire pourrait conduire à de nouveaux reculs sociaux, c'est inadmissible, intolérable !

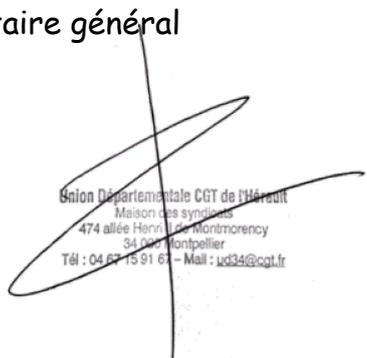
Pour stopper l'épidémie, mettre en sécurité la population et donner plus de moyens aux agents et aux salariés dont l'activité vitale est nécessaire dans la période, l'UD CGT34 revendique par exemple :

- la fermeture physique de l'ensemble des entreprises, services et collectivités non essentielles et la réquisition par l'Etat de leur stock de matériels de protection,
- la prise en charge à 100% des salaires et traitements
- un arrêt de toutes les procédures de licenciement

Afin de faire un état des lieux précis de la situation de l'ensemble des entreprises, services et collectivités concernés et prendre les mesures qui s'imposent. Nous sollicitons une réunion dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Serge RAGAZZACCI  
Secrétaire général



Union Départementale CGT de l'Hérault  
Maison des syndicats  
474 allée Henry II de Montmorency  
34000 Montpellier  
Tél : 04 67 15 91 67 - Mail : ud34@cgt.fr